

APPEL A CANDIDATURES NATIONAL

« PROFESSIONNALISATION DES FILIERES DE FORMATIONS AU BURUNDI »

En partenariat avec l'Ambassade de France au Burundi, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), via son Antenne Afrique des Grands Lacs (AAGL), lance, pour la deuxième année consécutive, un appel à candidatures (AAC) pour la professionnalisation de formations universitaires existantes au Burundi.

1. Contexte :

L'Ambassade de France au Burundi et l'AUF partagent l'objectif commun de renforcer le rôle socio-économique des établissements d'enseignement supérieur au Burundi et notamment la professionnalisation des formations et l'insertion professionnelle des diplômés.

En effet la stratégie 2017-2021 de l'AUF, afin de relever le défi de l'employabilité et de l'insertion professionnelle, s'engage en particulier à « mieux prendre en compte, dans l'offre de formation initiale, les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres », notamment en *contribuant au développement de formations professionnalisantes intermédiaires*.

Cette problématique est particulièrement pertinente au Burundi où la mauvaise situation économique caractérisée par exemple par un fort taux de sous-emploi est aggravée par une inadéquation supposée de la formation, vis-à-vis des besoins nationaux et du monde économique.

2. Objectifs :

L'objectif principal de cet appel à candidatures (AAC) est d'améliorer l'adéquation de formations supérieures disponibles au Burundi, aux besoins nationaux, par leur forte professionnalisation, de sorte à faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires de ces formations.

Les autres objectifs consistent à :

- Renforcer les séquences professionnelles dans les cursus de formation (intervention de professionnels, stages, alternance, ...) ;
- Favoriser la construction d'une collaboration et de relations pérennes universités-entreprises ;
- Appuyer l'innovation dans l'enseignement supérieur en pensant différemment l'articulation entre théorie et pratique ;
- Développer des modalités de gouvernance de formations intégrant la participation du milieu socio-économique à toutes les étapes (conception des maquettes, enseignements, stages, ...) ;
- Consolider et amplifier l'expérience/initiative commencée l'an passé.

3. Cible :

Cette année l'AAC est ouvert aux *institutions universitaires du Burundi* remplissant certaines conditions.

4. Critères d'éligibilité :

Les 3 critères pour que la candidature d'une université soit étudiée sont ceux-ci :

- a) l'université doit être :
 - soit *membre de l'AUF* et *à jour de cotisation* annuelle (jusqu'en 2019) ;
 - soit *non membre* de l'AUF et *remplissant les conditions d'adhésion* à l'AUF. (voir annexe jointe)
- b) la formation proposée, niveau Baccalauréat (Licence) ou Master, doit être fonctionnelle ;
- c) la formation est entièrement dispensée en français.

Note : une priorité sera accordée aux formations conformes au Plan national de Développement (PND) du Burundi.

5. Soutien de l'AUF :

- a) Le soutien de l'AUF, par le financement de l'Ambassade de France au Burundi, concernera cinq (5) formations. La contribution de l'AUF variera de 20.000 à 25.000 € par filière.
- b) Les modalités disponibles du soutien et les coûts paramétriques sont indiqués ci-dessous.
Les candidats mobiliseront ces outils au choix et au mieux de l'état d'avancement de leur dossier et des besoins précis et prioritaires pour la professionnalisation de leur filière.
 - **Expertise internationale** pour accompagner la révision des maquettes des filières de formation retenues ;
Coût paramétrique : max 4105€ (billet avion, mission de 7 jours, expertise).
Maximum 1 mission d'expertise.
 - **Intervenants de professionnels nationaux** pour assurer des enseignements professionnels dans la filière ;
Coût paramétrique : 30.000 Fbu / heure d'enseignement. Maximum 200 heures. *Ce type d'intervention est encouragé* (voir critère d'évaluation).
 - **Missions d'enseignement** :
Coût paramétrique : 1605€ (billet avion, mission de 7 jours) ou 2375€ (billet avion, mission de 14 jours)
Maximum 3 missions d'enseignement mobilisées sur des *contenus résolument professionnalisant*.
 - **Allocations de perfectionnement formation** :
Coût paramétrique : 4320€ (billet avion, mensualités, 3 mois de mobilité).
Maximum 2 "allocations de perfectionnement formation" mobilisées sur des *contenus résolument professionnalisant*. Ces allocations sont nécessairement couplées à des missions d'enseignement.
 - **Dotation pédagogique** (livres, abonnement à des bases de données, formation à la recherche documentaire en ligne et à la BNEUF, ...)
Max. 3500€. Le matériel bureautique et fournitures de bureau sont exclus.
 - **Achat de matériel professionnel** :
Max. 7500€. Le matériel bureautique et fournitures de bureau sont exclus. Un éventuel dépassement de ce montant doit justifier le caractère fortement professionnalisant des matériels.
 - **Autres modalités** (à justifier vis-à-vis du caractère professionnalisant), Max. 1000€.

L'appui de l'AUF concerne l'année 2020.

6. Manifestation d'intérêt, dossier et soumission de candidature :

La candidature pour une professionnalisation de filière de formation sera proposée en 2 étapes :

- a) **Manifester l'intérêt** pour l'appel à candidatures en *remplissant un questionnaire en ligne* disponible à l'adresse <https://fr.surveymonkey.com/r/FWKBGZV>. Délai : **lundi 25 novembre** 2019; Il s'agit dans cette étape nécessaire, juste de confirmer l'intérêt pour l'AAC, et le fait que le dossier de candidature est en cours de constitution. Une adresse électronique (du chef de projet) sera aussi demandée pour y envoyer le formulaire texte de candidature numérique, élément important du dossier de candidature, à remplir.
- b) **Soumettre sa candidature** en *déposant un dossier de candidature*, ou en *envoyant sa version numérique*. Délai : **lundi 16 décembre** 2019 ;

Le dossier de candidature est constitué de 2 parties :

1. un *formulaire texte de candidature* numérique à compléter, possédant 3 parties (informations générales ; présentation de la filière de formation et de ses lacunes professionnelles ; analyse du secteur professionnel visé) ;
2. des *documents* à fournir :
 - i. Description du plan de professionnalisation 2020. Actions visées¹ dans le cadre du présent soutien et des autres sources de financements et modalités de pérennisation. Chaque action sera explicitée quant à ses impacts en termes de professionnalisation ;
 - ii. Projet de révision des maquettes : maquette actuelle et/ou maquette révisée (si déjà disponible) ;
 - iii. Lettres d'engagement des partenaires non académiques (une entreprise, un groupement d'entreprises ou une branche professionnelle, etc.) accompagnant le plan de professionnalisation 2020. La lettre d'engagement indiquera explicitement le rôle que prendra ce partenaire dans le plan de professionnalisation de la filière ;
 - iv. Lettres d'engagement des partenaires académiques (qui appuieront la révision des maquettes, mèneront des missions d'enseignement...). La lettre d'engagement indiquera explicitement le rôle que prendra ce partenaire dans le plan de professionnalisation de la filière ;
 - v. Budget et calendrier d'exécution 2020 du projet (financements AUF et non AUF), suivant modèle fourni ;
 - vi. Liste des intervenants identifiés ou restant à identifier suivant modèle fourni ;
 - vii. Lettres d'engagement chiffrées des partenaires financiers ;
 - viii. Indicateurs de suivi et d'évaluation (cibles chiffrées à un instant donné sur les actions menées, les résultats et les impacts) ;
 - ix. Gouvernance du projet (comité de suivi ; modalités du suivi, du reporting et de la remédiation, ...) ;
 - x. Lettre d'engagement signée du plus haut responsable de l'Université, qui précise les noms et fonctions du responsable du projet de formation. En cas de propositions multiples au sein d'un même établissement, la lettre d'engagement du responsable indiquera le classement des propositions.
 - xi. Curriculum vitae du responsable du projet de formation.

Le dépôt physique du dossier de candidature se fait à **AUF Bujumbura** contre décharge, son envoi électronique se fait à l'adresse antenne-bujumbura@auf.org. Vous choisissez l'option qui vous arrange.

¹ Les actions menées peuvent être multiples. Il peut s'agir des actions financées par l'AUF / Ambassade de France (interventions de professionnels...) mais aussi d'autres actions comme la participation du secteur professionnel à la gouvernance de la filière, le déploiement de stages ou de modalités de formation en alternance, la création d'un bureau de placement et de suivi des étudiants...

7. Critères d'évaluation :

- a) Analyse rigoureuse et documentée du secteur professionnel visé par la filière : données chiffrées et actualisées sur la situation actuelle et les besoins du secteur, référence à des études/analyses prospectives, entretien avec des personnes référentes du secteur, ...
- b) Qualité du plan de professionnalisation 2020 de la filière : diversité, cohérence, complémentarité et faisabilité des actions engagées en faveur de l'insertion professionnelle des diplômés et modalités de leur pérennisation au-delà du soutien financier.
L'implication concrète de secteur professionnel dans la filière sera particulièrement évaluée : participation à la gouvernance, % des enseignements assurés par des professionnels, % du temps de formation en stage ou en alternance...
- c) Qualité du partenariat socio-économique : pertinence du ou des partenaires socio-économiques pour la filière, modalités d'intégration de ces derniers au projet et niveau d'engagement ;
- d) Cohérence entre les actions visées (plan de professionnalisation, chronogramme) et les moyens mobilisés/sollicités (budget, partenariat)
- e) Mobilisation de cofinancements additionnels à ceux de l'AUF pour la mise en œuvre et le fonctionnement du projet ;
- f) le partenariat avec autre université (du Burundi ou de la sous-région) serait un atout ;
- g) Compatibilité au plan national de développement (PND) du Burundi serait un autre atout.

8. Modalités de sélection des projets :

Les projets sont réceptionnés par les services concernés de l'AUF qui en vérifient la recevabilité administrative et contrôlent les critères d'éligibilité. Les dossiers incomplets et non recevables sont rejetés. L'AUF, en lien avec un comité technique de suivi (CTS), se réserve néanmoins le droit de solliciter des compléments d'information auprès des porteurs de projets.

L'AUF, éventuellement avec la contribution de sa Commission Régionale d'Experts (CRE), analyse et propose au CTS un classement des candidatures reçues, pour sélection et décision finales.

Une convention sera signée pour chaque projet avec le plus haut responsable de l'établissement. Elle définira les modalités spécifiques et détaillées de mise en œuvre du soutien.

9. Calendrier :

- a) Mercredi **13 novembre** 2019 : **lancement** de l'appel à candidatures ;
- b) **Lundi 25 novembre 2019 : délai des manifestations d'intérêt** (via questionnaire en ligne) ;
- c) **Lundi 16 décembre 2019 : délai de soumission de candidature** (dépôt ou envoi électronique) ;
- d) Mercredi 18 décembre 2019 : classement des candidatures par l'AUF et transmission au CTS ;
- e) Vendredi **20 décembre** 2019 : **sélection finale** par le CTS ;
- f) Lundi 23 décembre 2019 : notification des universités sélectionnées ;
- g) Du **6 au 15 janvier** 2020 : **échanges et ajustements** avec les universités sélectionnées ;
- h) Du 13 au 24 janvier 2020 : préparation des conventions de partenariat ;
- i) Jeudi **30 janvier** 2020 : **signature des conventions** avec les universités bénéficiaires ;
- j) Février à novembre 2020 : mise en œuvre des interventions selon le plan d'action des conventions.

Annexe : critères d'adhésion à l'AUF.

L'Agence universitaire de la Francophonie compte des *membres titulaires*, des *membres associés* et des *membres observateurs*.

- **Membres titulaires** : les universités, les centres universitaires et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche *partiellement ou entièrement de langue française*, ou dans lesquels *une partie importante de l'enseignement est dispensée régulièrement en français* dans plusieurs disciplines (autres que les études françaises proprement dites), qui sont dotés de la *personnalité juridique* et qui dispensent un enseignement conduisant à des *grades reconnus* de niveau universitaire.
- **Membres associés** : les universités au sein desquelles existent un ou des départements, centres, sections ou instituts d'études françaises ou dans lesquelles un ou des départements, centres ou instituts *font usage du français comme langue de travail* et sont à même de *développer des actions de coopération internationale* avec l'AUF.
- **Membres observateurs** : les universités, les centres universitaires et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche souhaitant *s'engager dans la promotion de la francophonie*, à condition d'être dotés de la *personnalité juridique* et de dispenser un enseignement conduisant à des *grades reconnus* de niveau universitaire.

N°	Membres <u>titulaires</u>	Membres <u>associés</u>	Membres <u>observateurs</u>
Critères obligatoires			
1	Caractère universitaire : • Personnalité juridique attestée. • Diplômes universitaires reconnus dans le pays d'origine (Habilitation à délivrer des diplômes universitaires).	Caractère universitaire : • Personnalité juridique attestée. • Diplômes universitaires reconnus dans le pays d'origine (Habilitation à délivrer des diplômes universitaires).	Personnalité juridique attestée.
2	Existence d'un corps professoral propre à l'établissement.	Existence d'un corps professoral propre à l'établissement.	Diplômes universitaires reconnus dans le pays d'origine.
3	Trois cohortes de diplômés.	Nombre de cohortes de diplômés, à la liberté d'appréciation du conseil associatif de l'AUF.	Engagement à développer un projet en phase avec la stratégie de l'AUF (lettre signée par la plus haute autorité de l'établissement).
4	Au moins un cycle d'enseignement supérieur reconnu, requérant au moins trois années d'étude.	Un ou plusieurs départements, centres, sections ou instituts d'études françaises ou un ou des départements, centres ou instituts faisant usage du français comme langue de travail.	
5	Minimum deux formations diplômantes en français, hors études françaises.	Minimum une formation diplômante en français.	
6	Engagement francophone manifeste (voir formulaire d'adhésion).	Engagement francophone manifeste (voir formulaire d'adhésion, perspectives d'action dans le cadre de la Francophonie).	
7	Développement de l'usage du français (signature de la Charte d'adhésion).	Développement de l'usage du français (signature de la Charte d'adhésion).	
Eléments supplémentaires d'appréciation			
a	• Date de la création		
b	• Caractère public ou privé		
c	• Bailleurs de fonds		
d	• Taille, prévision de croissance		
e	• Activités en français complémentaires à l'enseignement		
f	• Notoriété et rayonnement		
g	• Pays membre de la Francophonie		
h	• Projets ou actions réalisées ou à réaliser correspondant aux orientations de la stratégie de l'AUF		